



# Comité de suivi Ecophyto

*Mercredi 28 septembre 2018*

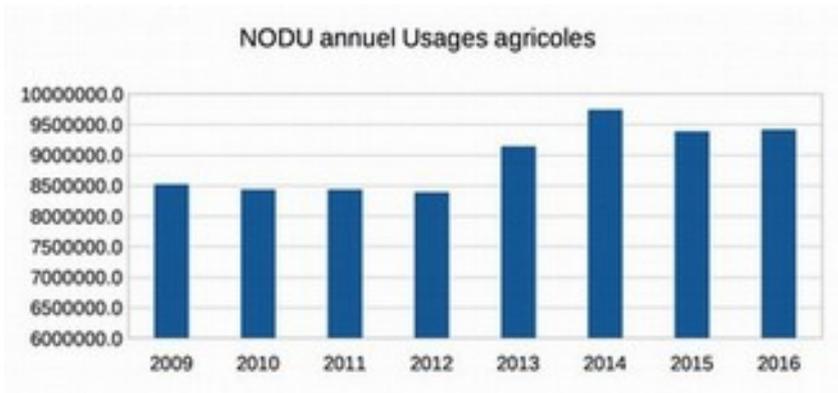
**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

*un plan de*

**AGRO-ÉCOLOGIE  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

# Accueil des participants

# Quelques chiffres



**Au niveau national**  
une utilisation par l'agriculture toujours importante, marquée par une augmentation du recours aux fongicides

<http://agriculture.gouv.fr/telecharger/90907?>

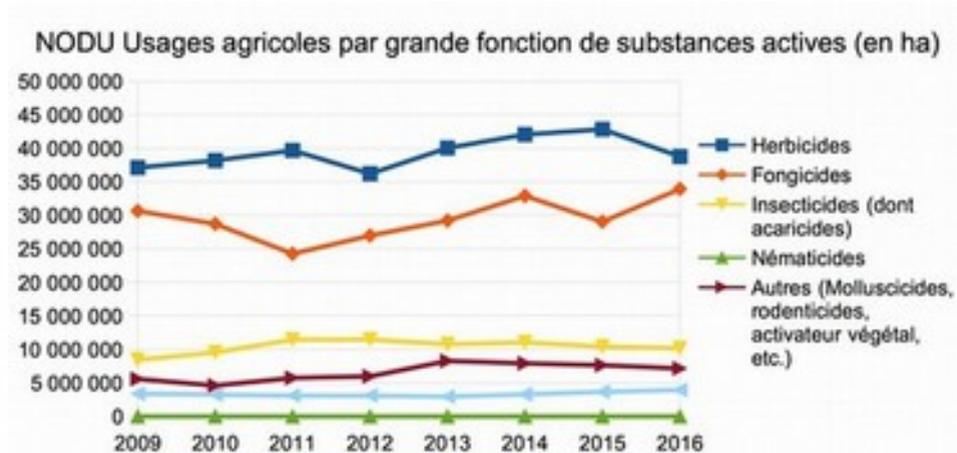
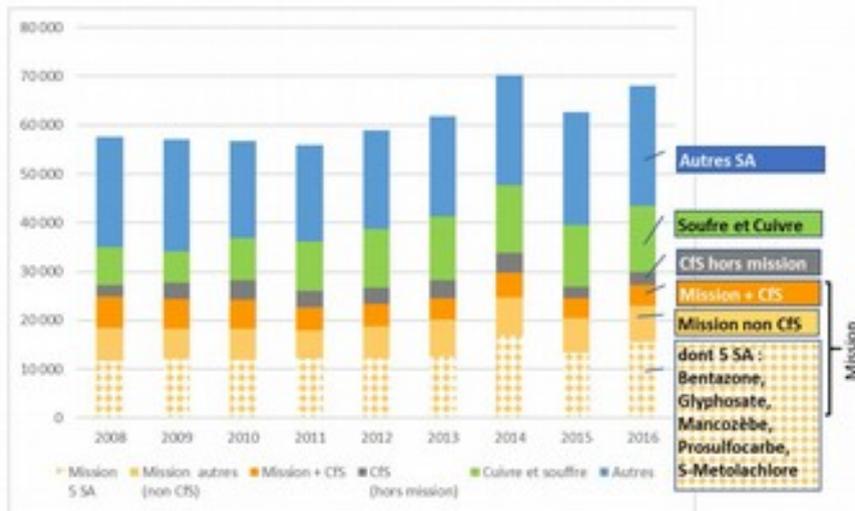
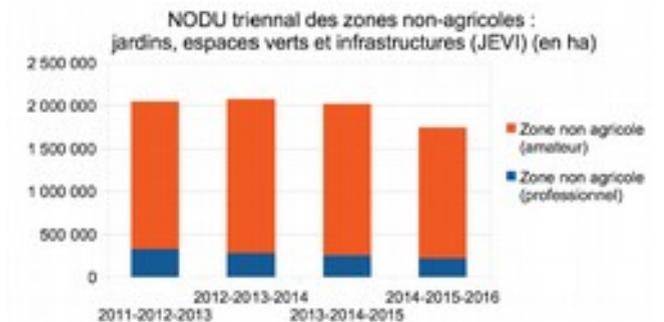


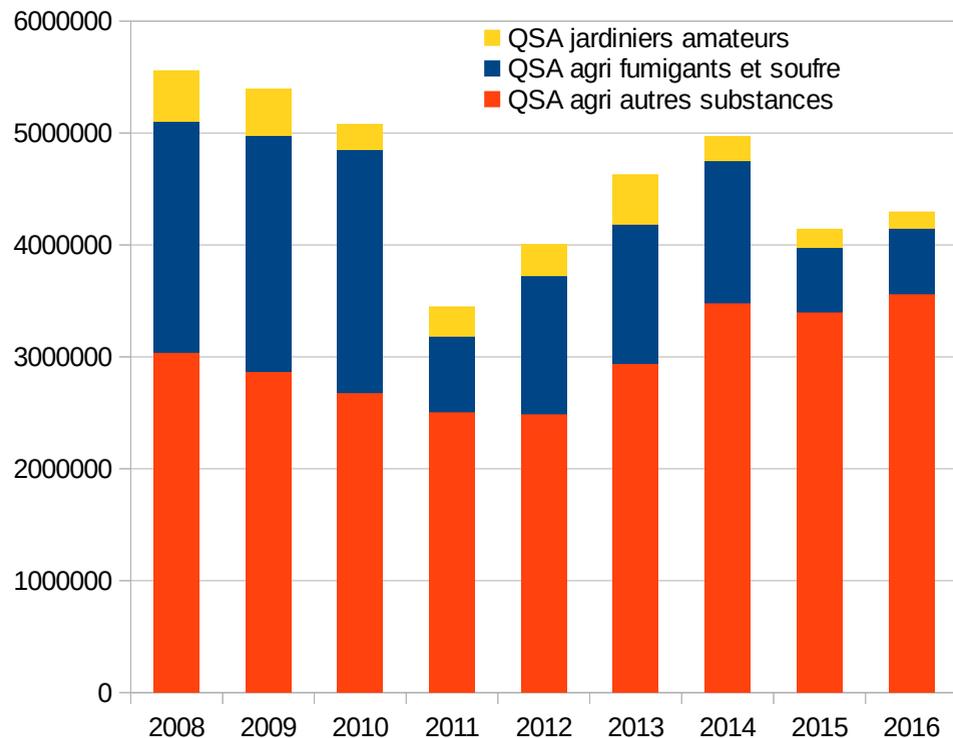
Schéma 4 : Quantités de substances utilisées (usage agricole en tonnes)



Source : BNV-D données 2016 -11/11/2017) Répartition par la mission des QSA par type de substances : celles identifiées par la mission, celles candidates à la substitution (CFS), soufre et cuivre et autres substances



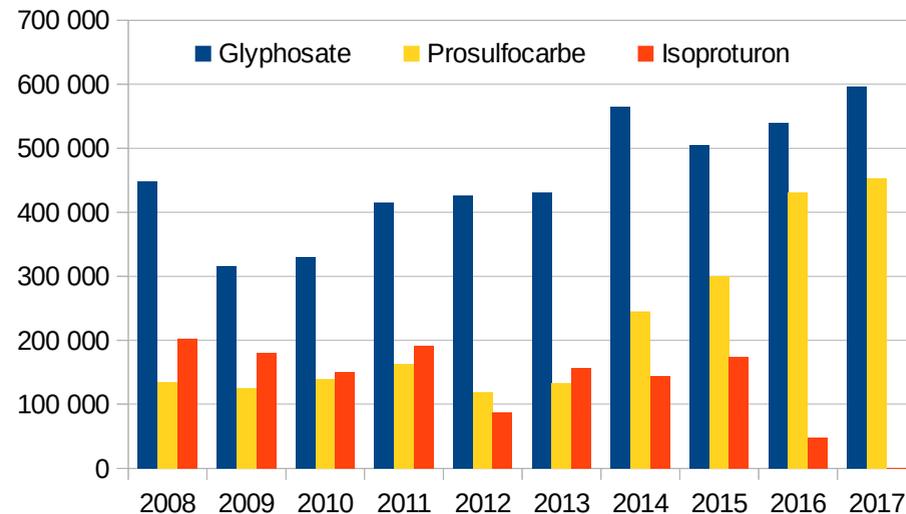
Evolution des achats de SA en région (en kg)



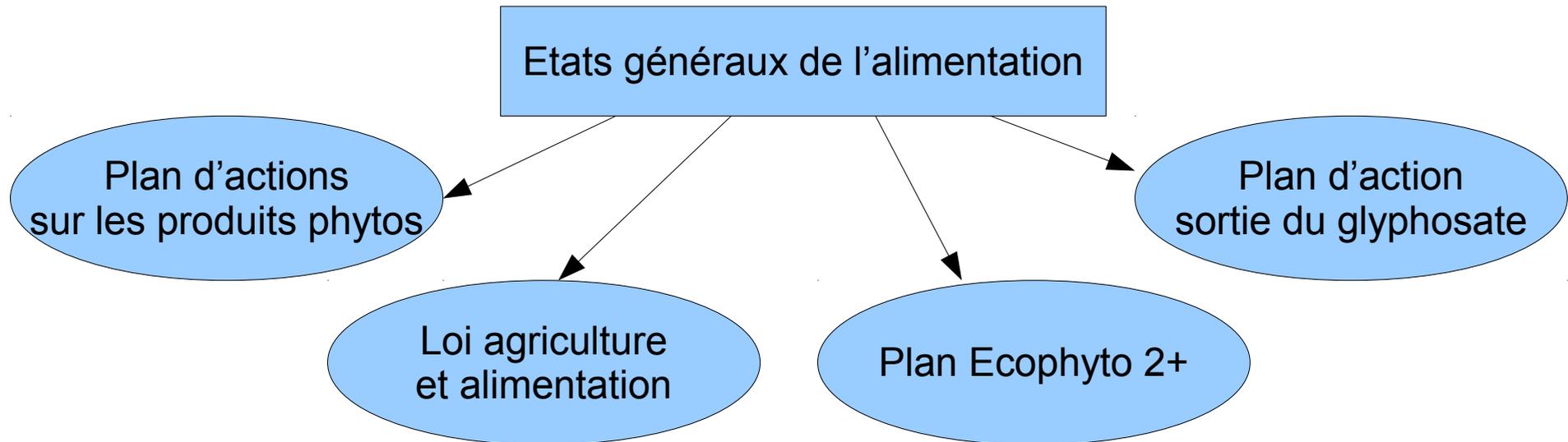
# Quelques chiffres en région

Une **relative stabilité** des quantités utilisées en agriculture et une baisse en JEVI

Evolution achats 3 principaux herbicides (en kg)



# Point d'information sur l'actualité nationale en lien avec les pesticides



# LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

- Principales dispositions

**Article 44 :** interdiction de mettre en vente ou distribuer « des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées » par celle-ci

**Article 74 :** interdiction de certaines pratiques commerciales (notamment les remises, rabais, ristournes) dans la chaîne de valeur des PPP

**Article 75 :** extension de la compétence des agents DGCCRF en matière de sanction des manquements, notamment en matière de PPP

**Article 77 :** pour les **substances naturelles à usage biostimulant**, l'article acte une procédure d'évaluation et d'autorisation allégée pour les parties consommables de plantes  
=> *travail en cours sur une stratégie nationale du biocontrôle dans le cadre d'un GT national « Mise à disposition de produits alternatifs de protection des cultures » (biocontrôle et préparations naturelles peu préoccupantes)*

# Loi dite « EGAlim » (suite)

**Article 79** : renforcement de l'information sur les risques, dans les publicités pour les PPP (déjà strictement réservées aux revues spécialisées et sur les lieux de vente)

**Article 81** : cet article prévoit, dans un délai de 6 mois, la présentation d'un **rapport** sur le financement et les modalités de création, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un **fonds d'indemnisation des victimes de maladies liées aux PPP**

**Article 82** : expérimentation de l'utilisation de drones pour 3 ans à compter de la promulgation de la loi, restreinte aux produits utilisables en AB ou exploitations certifiées HVE, sur les parcelles de pente supérieure à 30 % ; évaluation faite par l'Anses et formalisée dans un arrêté interministériel

**Article 84** : renforcement dans les **formations Certiphyto** du temps consacré à l'importance de la sobriété d'usage et à la connaissance des alternatives, notamment du biocontrôle

**Article 85** : explicitation du rôle des chambres d'agriculture en matière de réduction de l'utilisation des PPP, rapport annuel de l'APCA au gouvernement sur les actions déployées par les chambres d'agriculture

# Loi dite « EGAlim » (suite)

**Article 83** : cet article contient trois dispositions différentes dans leur objet :

I. une **extension de l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes pour les produits contenant des substances au mode d'action identique**

II. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, **l'utilisation de PPP est conditionnée à la mise en œuvre par l'utilisateur de mesures de protection des riverains**. Ces mesures sont formalisées dans une charte d'engagement départementale, après concertation. Lorsque les mesures ne sont pas mises en place ou dans l'intérêt de la santé publique, l'État peut restreindre ou interdire à proximité des zones concernées

=> ***projet de décret en cours de discussion dans le cadre d'un GT national « Protection des populations et de l'environnement »***

=> ***travail spécifique en région demandé au CREA***

III. une interdiction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la production, du stockage et de la circulation de PPP contenant des substances non approuvées pour des raisons de santé ou d'environnement

# Loi EGAlim (suite)

**Article 88** : cet article habilite le gouvernement à procéder par ordonnance, notamment pour :

- **séparer les activités de vente ou d'application et de conseil de PPP**. L'habilitation prévoit notamment une indépendance des personnes, une séparation capitalistique, le fait que cette réforme permette l'exercice d'un conseil stratégique et indépendant et la mise en oeuvre effective des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP).

=> *projet d'ordonnance en cours de négociation dans le cadre d'un GT national « Conseil, accompagnement des agriculteurs et diffusion de solutions alternatives »*

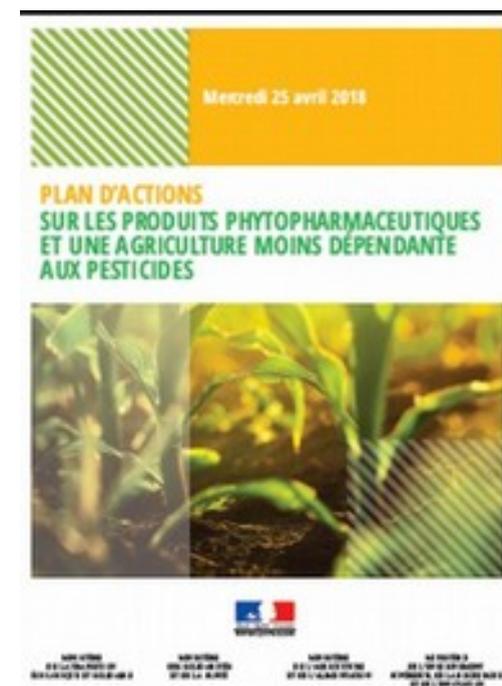
- **pérenniser le dispositif des CEPP** et étendre son application Outre-mer ; prévoir une obligation avant 2021

# Plan d'actions sur les produits phytos et une agriculture moins dépendante aux pesticides

Suite aux ateliers des Etats Généraux de l'alimentation, au rapport de l'INRA sur les alternatives au glyphosate (publié le 1<sup>er</sup> décembre 2017) et du rapport des trois inspections (IGAS, CGAAER, CGEDD) sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en France :

- publication d'un projet de plan d'action le 19 janvier 2018
- présentation en Comité d'orientation stratégique le 15 février 2018 et lancement de la concertation
- retour des contributions pour le 9 mars 2018
- présentation du plan d'action le 25 avril 2018

=> *Point sur l'avancement*



# Missions, Expertises, Saisines

## Missions des inspections générales :

- en cours / échéances : début 2019
- IGAS-CGAAER-CGEDD : évaluation des arrêtés préfectoraux réglementant l'utilisation des PPP à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables
  - CGAAER-CGEDD : évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel du 04/05/17 encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et du niveau de protection des points d'eau
  - CGAAER-CGEDD : évaluation du dispositif de surveillance biologique du territoire (*objectif : renforcer la pertinence du dispositif et son apport à Ecophyto*)

# Missions, Expertises, Saisines

## Saisines ANSES :

- actualisation de la liste des substances présentant un critère d'exclusion : réalisé
- pour ces substances et autres substances les plus préoccupantes, examen des signalements (phytopharmacovigilance) et des éléments justifiant la réouverture de l'examen de l'approbation UE ou des autorisations en vigueur en cas d'exposition critique : échéance fin 2018
- établissement d'indicateurs de risque et d'impact pour les autres substances préoccupantes : échéance mars 2019
- propositions visant à renforcer les dispositions réglementaires existantes concernant les insectes pollinisateurs : échéance fin 2018

# Missions, Expertises, Saisines

## Expertises :

- élaboration d'un cahier des charges en vue de lancer une étude expérimentale sur la cancérogénicité du glyphosate  
**ANSES** : échéance fin 2018
- actualisation de l'expertise collective de 2013 sur les effets des pesticides sur la santé avec un focus sur le glyphosate et la reconnaissance des maladies professionnelles (première étape : chlordécone)  
**INSERM** : 1<sup>er</sup> rapport fin 2019
- actualisation de l'expertise collective de 2013 sur les effets des pesticides sur la biodiversité  
**INRA**

# Plan d'actions pour la sortie du glyphosate

- **Objectif :** mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici 3 ans (fin 2020) et pour tous les usages d'ici 5 ans (fin 2022), sans laisser les agriculteurs dans une impasse
- **Contenu du plan :**
  - création d'un centre de ressource d'ici fin 2018 rendant accessible à l'ensemble de la profession agricole les solutions existantes pour sortir du glyphosate  
→ *via EcophytoPIC-GECO (<http://geco.ecophytopic.fr/>)*  
+ *création d'une plateforme grand public via Start-up d'État (<https://www.glyphosate.gouv.fr/>)*

The image shows a composite of three screenshots related to the glyphosate exit plan. On the left is the GECO website interface, featuring a search bar and a list of thematic areas under 'THÉMATIQUES :', including 'EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE (2)' and 'TECHNIQUE (3)'. The central screenshot is the 'GLYPHOSATE : OBJECTIF 2020' portal, titled 'De l'engagement aux actes !', which provides information for farmers and a button to 'Déclarer vos parcelles'. On the right is a map titled 'NOMBRE DE PARCELLES DÉCLARÉES SANS GLYPHOSATE PAR DÉPARTEMENT', showing the distribution of glyphosate-free parcels across France, with a callout for 'Somme' indicating 14 parcels exited and 0 engaged.

# Plan d'actions pour la sortie du glyphosate

- **Contenu du plan** : *(suite)*
  - renforcement des actions d'accompagnement pour diffuser les solutions et trouver des alternatives aux impasses
    - ➔ *via notamment les AAP et les actions « collectifs » dans Ecophyto 2+*
  - mobilisation des filières et des réseaux territoriaux
    - ➔ *actualisation de l'instruction technique du 01/07/16 en vue de préciser les modalités de déclinaison régionale du plan Ecophyto 2+*
  - suivi des quantités vendues et utilisées des produits contenant du glyphosate
    - ➔ *travail en cours du CGDD à partir de la BNV-D*
  - valorisation de ce travail au niveau européen

# Plan d'actions pour la sortie du glyphosate

- Animation et suivi du plan confiés à une « task force » :
  - Appui technique de l'INRA, de l'ACTA et de l'APCA
  - Reporting tous les 3 mois aux ministres et aux parlementaires notamment via la mission parlementaire glyphosate lancée le 27 septembre (première audition des deux ministres le 08/11/2018)
  - Première réunion le 5 octobre 2018
  - Présidée par un coordonnateur interministériel, Monsieur Pierre-Etienne Bisch appuyé par le DGAL et le CGDD
- En parallèle, saisines de l'ANSES et de l'INRA pour la réalisation d'une évaluation comparative des usages des produits restant autorisés, en vue de substituer les usages du glyphosate par les alternatives sensiblement plus sûres
- Arrêté interministériel à venir pour l'interdiction des traitements de pré-récolte sur les cultures annuelles

# Plan Ecophyto 2+

- Consultation des membres du COS l'été dernier
- **Consultation du public : en cours**
  - du 20 novembre au 10 décembre 2018
  - possibilité de contribuer via le lien suivant :  
**<http://www.consultation-ecophyto2plus.gouv.fr/>**

**CONSULTATION PLAN ÉCOPHYTO II+**

PROJET DE PLAN ÉCOPHYTO II+ | AXE 1 | AXE 2 | AXE 3 | AXE 4 | AXE 5 | AXE 6

**LE PLAN ÉCOPHYTO II+**

**Projet de Plan écophyto II + : Donnez votre avis**

Donnez votre avis sur le projet de Plan écophyto II+ qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France !

visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques (aussi appelés pesticides) en maintenant une agriculture performante, le Plan écophyto II+ est soumis à la consultation du public du 20 novembre au 10 décembre.

**CONSULTATIONS PUBLIQUES**

- Axe 1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques**  
Du 20/11/2018 au 10/12/2018 - aucun commentaire  
Le Plan écophyto II+ s'attache à traiter les exploitations agricoles à limiter leur utilisation de produits phytopharmaceutiques.  
→ LIRE LA SUITE
- Axe 2 : Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation**  
Du 20/11/2018 au 10/12/2018 - aucun commentaire  
La mise au point de solutions alternatives efficaces pour accompagner la substitution progressive des pesticides est un enjeu majeur du Plan.  
→ LIRE LA SUITE
- Axe 3 : Évaluer et maîtriser les risques et les impacts**  
Du 20/11/2018 au 10/12/2018 - aucun commentaire

**DU 20 NOV. AU 10 DÉC. 2018**

Donnez votre avis sur le projet de Plan écophyto II+ qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France !

**TELECHARGEMENT**

- Projet Plan Écophyto II+

**DÉFINITION**

- Produits phytopharmaceutiques : qu'est-ce que c'est ?

**CALENDRIER**

- Chronologie de l'élaboration du Plan

**RESSOURCES UTILES**

- Note de suivi Écophyto 2017 (PDF, 6,72Mo)
- Paquette D6Phy (PDF, 1,79Mo)
- Bilan CEPP 2017 (PDF, 109ko)

**PARTENAIRES**

- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

## Qu'apporte concrètement le plan Ecophyto II +?

Le Plan écophyto II+ intègre les nouvelles actions engagées dans le cadre du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides publié le 25 avril 2018 et le plan de sortie du glyphosate annoncé le 22 juin 2018, notamment :

- **accélérer** le retrait des substances les plus préoccupantes ;
- **promouvoir** la reconnaissance et la diffusion des produits de biocontrôle et des préparations naturelles peu préoccupantes ;
- **renforcer** la prévention de l'exposition de la population (riverains, applicateurs) comme la biodiversité (pollinisateurs par exemple), notamment par le dialogue et la communication entre les différents acteurs et lorsque nécessaire les mesures de protection complémentaires ;
- **soutenir** la recherche et l'innovation :
  1. poursuivre l'amélioration des connaissances sur les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques, notamment sur les faibles doses et les effets cocktail
  2. poursuivre la démonstration des performances économiques, environnementales et sociales des systèmes économes en produits phytopharmaceutiques en confortant le dispositif DEPHY ;

- **Accompagner l'ensemble des agriculteurs dans la transition**
  1. inciter plus largement des groupes d'agriculteurs à s'engager dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en les accompagnant techniquement et financièrement via les dispositifs d'aides aux investissements, les mesures agro-environnementales et climatiques, ... ;
  2. mettre en œuvre la séparation des activités de distribution, d'application et de conseil concernant les produits phytopharmaceutiques afin de renforcer la diffusion des principes de la protection intégrée des cultures ;
  3. pérenniser le dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.
  4. accompagner la fin des principaux usages du glyphosate d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages ;
- rénover la redevance pour pollution diffuse pour la rendre plus incitative et soutenir le développement de l'agriculture biologique ;
- **Mobiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs, depuis les agriculteurs jusqu'à la grande distribution**
- **Suivre et rendre compte des évolutions en termes d'usage notamment**

# A retenir :

- Au-delà des nouvelles mesures, une dynamique et un suivi renforcés
- Implication renforcée de tous les ministères
- Charte d'engagement des partenaires
- Mobilisation renforcée du PCAE végétal (substitution)
- Actualisation de la feuille de route régionale :
  - accélérer le déploiement des alternatives,
  - prévention des expositions,
  - favoriser le dialogue territorial→ en attente circulaire (début 2019)

# Point sur les Appels à projets

## *Communication et 30 000 fermes*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

# Dispositif « communication Ecophyto »



# Actions de communication 2018

- **10 actions : 9 en zones agricoles + 1 en JEVI**
  - 7 réalisées
  - 3 restantes : SIVAL, Échophyto ligérien n°5, Plaquette Opti'Leg
  - Enveloppe affectée de 42 606 € consommée
- **Actions avec liens téléchargeables**
  - Porte ouverte Espace Recherche Cossé / Innov'actions  
Panneaux du 25 mai <http://www.innovaction-agriculture.fr/index.php?id=2924121>
  - Congrès mondial du Cassis (conférence + ½ journée technique)  
Diaporamas du 7 juin <https://www.blackcurrant-iba.com/event/congres-mondial-du-cassis/actes/>
  - Journée technique « Verger Cidricole de Demain »  
Diaporamas du 30 août et vidéos <http://www.ifpc.eu/infos-techniques/colloques-manifestations/journees-techniques.html>
  - Version WEB de L'EchoPhyto ligérien n° 4 avec 25 liens pour aller plus loin  
[https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/National/FAL\\_commun/publications/Pays\\_de\\_la\\_Loire/2018\\_Echo\\_phyto\\_ligerien\\_n\\_04.pdf](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2018_Echo_phyto_ligerien_n_04.pdf)



# Le zoom

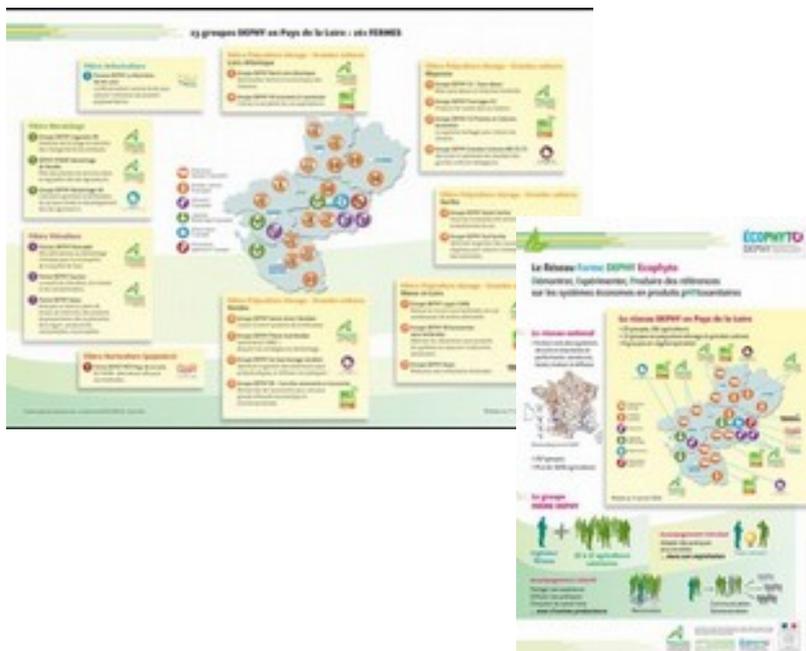


## Action FNAMS avec HEMP'IT, ITEIPMAI et VEGEPOLYS

- Le 1<sup>er</sup> juin 2018 à Brain-sur-Authion (49)
- 600 participants
- 1 vidéo bilan 4 mn <https://www.youtube.com/watch?v=9NzZ-cBz5-k>
- 1 bilan détaillé  
<https://www.fnams.fr/evenements/desherbexpo-2018/bilan/>  
<https://www.fnams.fr/evenements/desherbexpo-2018/bilan/en-images/>
- diaporamas des conférences  
<https://www.fnams.fr/evenements/desherbexpo-2018/bilan/les-conferences/>
- plus de 30 articles presse  
<https://www.fnams.fr/evenements/desherbexpo-2018/media-2/>



# Productions régionales récentes



Réseau DEPHY régional :  
plaquette, panneaux

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/dephy-experimenter-de-nouvelles-pratiques/>

Écho Phyto ligérien n°4 :  
nouvelle gouvernance, DEPHY, SBT, ...  
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/lechophyto-ligerien-n-4/>





# Dispositif « communication » 2019

- A partir de 2019, suppression de l'AAP en région et fléchage des projets locaux vers l'AAP national et vers l'AAP régional PRSE 3
- Maintien d'une enveloppe financière en région pour la réalisation d'actions de portée régionale (plaquettes d'information, colloques/journées régionales, etc.)
  - enveloppe d'aide de l'AFB de 12 000 € environ pour 2019



# Dispositif des « 30 000 » fermes

# Rappel du dispositif

Depuis 2016, **30 M€ / an** issus de la redevance CMR 2 (substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction)

- \* 8 M€ pour le bassin Loire-Bretagne
- \* **1,93 M€** pour les Pays de la Loire

## Bilan programmation 2016 :

- \* PCAE végétal (225 k€) et CAB (1 700 k€)

## Bilan programmation 2017 :

- \* PCAE végétal (670 k€), 30 000 fermes (900 k€) et CAB (360 k€)

## Programmation 2018 :

- \* PCAE végétal (560 k€), 30 000 fermes (437 k€) et CAB (933 k€)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Bilan AAP 2018

## dispositif “30 000 fermes Ecophyto”

### □ **Éléments de contexte**

- Financement de structures porteuses animant un groupe de 10 à 20 exploitants travaillant sur la réduction de l’usage des produits phytos
- Deuxième AAP lancé du 18 décembre 2017 au 1er mars 2018
- Sélection sur la base d’une grille de notation et décision financière AELB
- Renforcement des critères de sélection pour le deuxième AAP

### □ **Engagements 2018**

- 10 nouveaux groupes (6 PE-GC, 2 arboriculture, 1 horticulture et 1 maraichage)
  - 437 000 € engagés pour le fonctionnement de ces groupes sur 3 ans
-



Établissement public du ministère chargé du développement durable

# Bilan AAP 2018

## dispositif 30 000 fermes Ecophyto

### □ Bilan après 2 AAP

#### ■ Points positifs :

- 424 exploitations engagées dans un des 36 groupes reconnus « groupe 30 000 »
- des groupes diversifiés au niveau des structures porteuses et des filières
- Un total de 38 temps d'animation (19 en chambres, 8 en GAB/CAB, 6 en CIVAM, 2 APAD, 1 BHR, 1 GDAF, 1 Agrial)

#### ■ Points à améliorer :

- Remobiliser les structures suite à un moindre engagement lors du second AAP
- Au niveau des territoires développer les synergies afin de diffuser plus largement les pratiques des « groupes 30 000 »

## PAYS DE LA LOIRE

### Les exploitations DEPHY et 30 000

#### Les contrats territoriaux

pollutions diffuses

#### Filières des exploitations

- Arboriculture
- Grandes cultures  
Polyculture-élevage
- Horticulture
- Légumes/Maraichage
- Viticulture

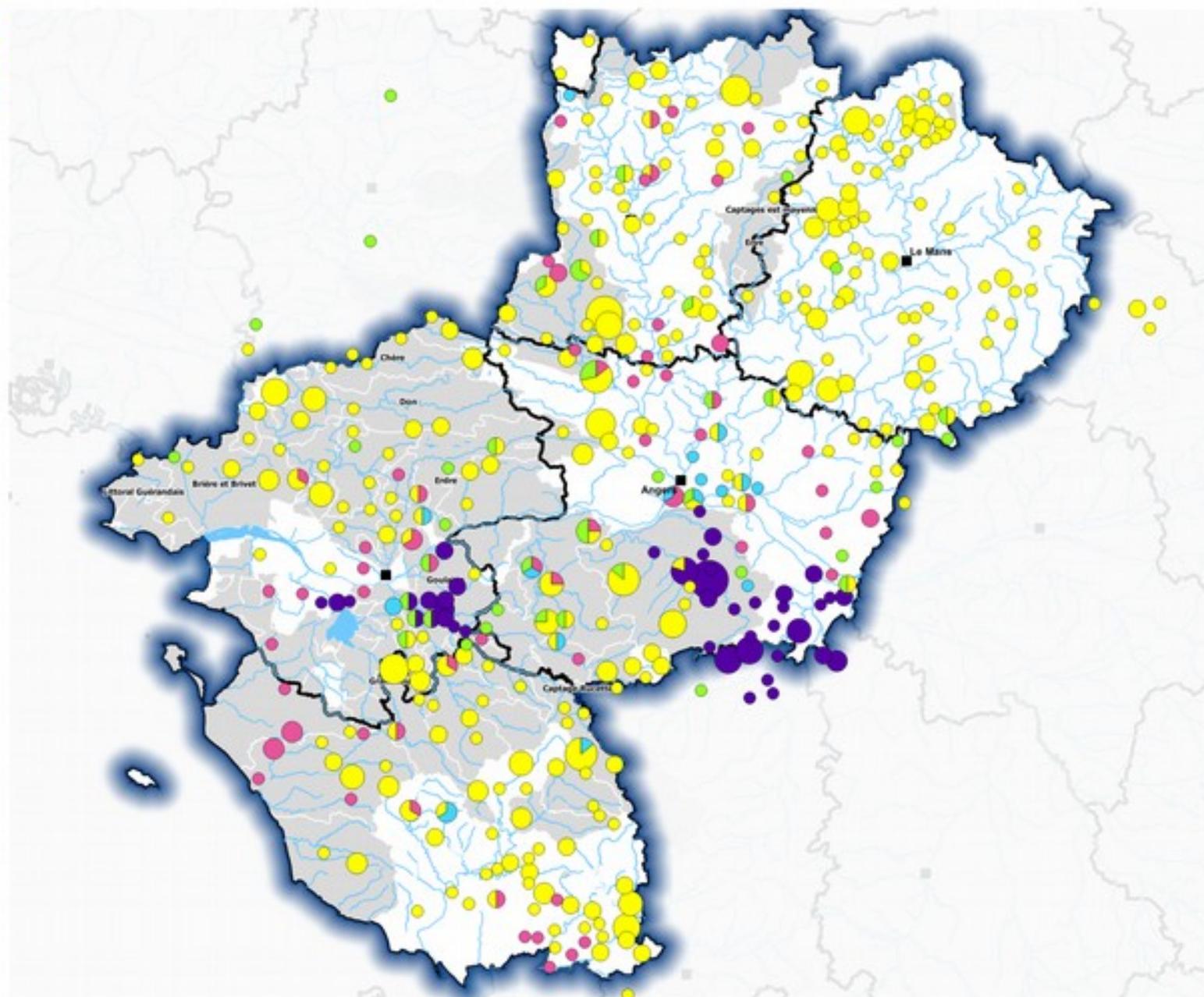
#### Nombre d'exploitations à l'échelle des communes

- 1
- 2
- 3 à 5
- 6 à 8
- 9 et 10

Sources :  
- AELB  
- DRAAF

SDCarto IGN - AELB - MLO  
11/07/2018 -  
pdf\_exploitations\_ecophyto.qgs

0 10 20 km



# Bilan financier 2018 et perspectives 2019

## Projet de programmation 2019 :

- \* sera discuté en Comité des financeurs le 7/12
- \* une vingtaine de dossiers attendus à ce stade au regard des remontées des structures porteuses

## Cadre 2019 :

- un AAP commun groupes GIEE et groupes 30 000 fermes
- un volet émergence commun aux deux dispositifs
- un taux de financement de base de 50 % (11<sup>e</sup> programme AELB)
- la possibilité à l'étude d'un bonus pour les meilleurs projets
- un AAP prévu dans le calendrier habituel (fin 2018-début 2019)

# **Actions 2018 et priorités 2019 :** **zoom sur les actions-phares** **en Pays de la Loire**

# Calendrier des instances régionales

- CREA : les 15/02 et 24/10 → février/mars 2019
- CRE : les 15/02 et 15/11 → février/mars 2019
- CREJEVI : le 24/09 → avril-mai 2019
- CREBV : le 19/06 → mars 2019
- CRIES : réunions préparatoires → février-mars 2019
  
- CSE : le 28/11 → automne 2019
- CFE : le 22/02, 20/04 et 07/12 → avril/mai 2019
- CAE : le 05/02 → mai/juin 2019 (à confirmer)

# Comité régional indicateurs Ecophyto et synthèse (CRIES)

Suivi des pesticides dans les eaux

*Julien Custot*

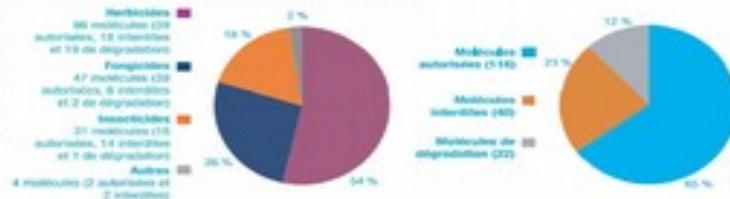
# Le réseau de suivi régional : de la plaquette annuelle...

- Un réseau de suivi des **eaux superficielles** (données ARS, Agence de l'eau) complété par un réseau co-financé AELB-DREAL-DRAAF pour obtenir des données consolidées sur 38 stations de référence  
= « réseau patrimonial » (appui FREDON/POLLENIZ)
- Des **fiches annuelles** de synthèse réalisées entre 2002 et 2016 sur le réseau patrimonial :

## CONTAMINATION DES EAUX SUPERFICIELLES PAR LES PESTICIDES EN PAYS DE LA LOIRE CAMPAGNE 2016

### LES FAMILLES DE MOLECULES QUANTIFIEES

Sur les 510 molécules liées à un usage phytosanitaire et recherchées en 2016 (441 en 2015), 178 ont été quantifiées au moins une fois (118 en 2015). La part des herbicides reste, comme les années précédentes, prédominante.



### IMPACT DES PESTICIDES SUR LA QUALITE DES COURS D'EAU

Répartition des classes de qualité



A la lecture du tableau à droite, entre 2015 et 2016, 4 stations et tronçons ont vu leur qualité s'améliorer, 13 leur qualité se dégrader et 20 sont stables. Aucune station ne s'est classée en très bonne qualité.

Station	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	Très bonne	Bonne								
2	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
3	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
4	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
5	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
6	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
7	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
8	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
9	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
10	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
11	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
12	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
13	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
14	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
15	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
16	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
17	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
18	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
19	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
20	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
21	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
22	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
23	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
24	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
25	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
26	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
27	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
28	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
29	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
30	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
31	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
32	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
33	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
34	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
35	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
36	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
37	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
38	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne



# à un nouvel outil de consultation des données



## Objectifs du projet :

Optimiser la chaîne d'intégration des données

Qualifier et pérenniser les données dans un espace de stockage sûr

Automatiser la création des indicateurs et des produits de valorisations

Rendre les indicateurs plus accessibles.  
Faciliter l'accès aux données brutes.



Collecte et production de données



Gestion, Stockage et administration de

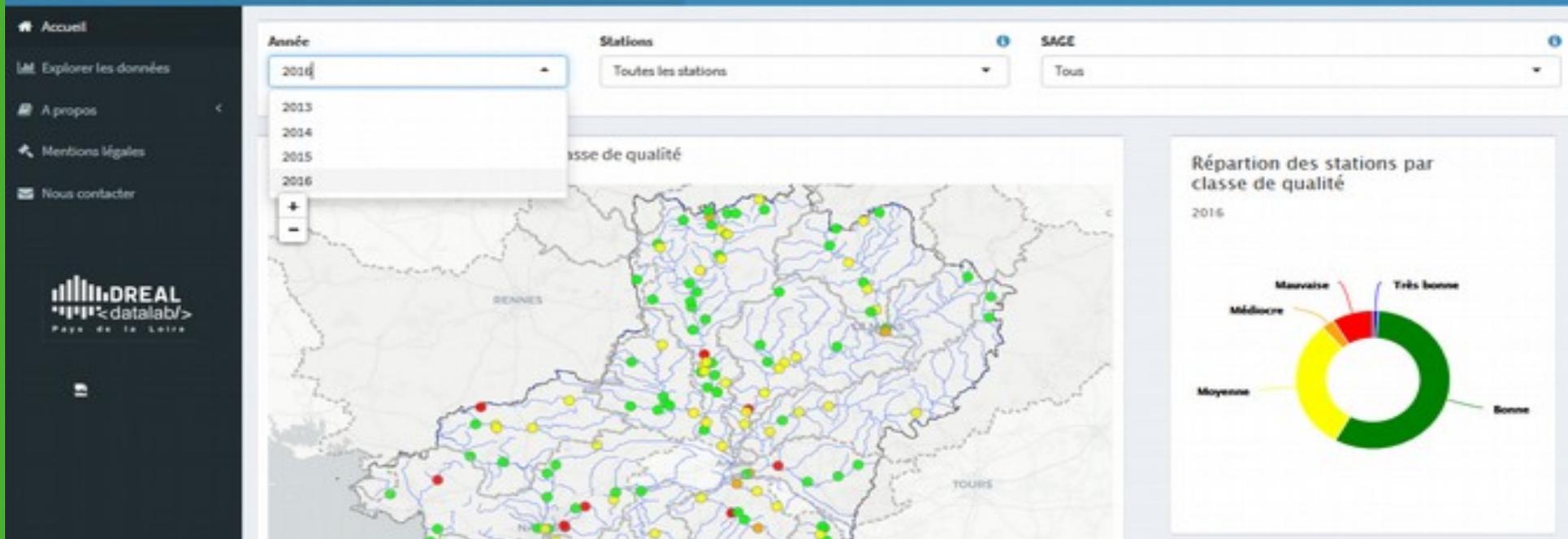


Traitement Analyse



Partage Diffusion

**Enjeu** : poursuivre le suivi de la pollution de l'eau par les pesticides, mais rendre plus accessible au grand public et aux acteurs locaux les données (en automatisant les analyses)



## Données disponibles :

- Site accessible depuis mi-2018 : <http://apps.datalab.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eaux/>
- Données sur les **cours d'eau superficiels** ;
- Ensemble des **pesticides** mesurés ;
- Disponibles sur la période **2013 et 2016** ;
- Réseau **patrimonial** ou ensemble des stations de mesure ;
- Restitution **régionale** ou par **SAGE** ;
- **Indicateurs** : classe de qualité, taux de quantification, cumul des prélèvements...



- Accueil
- Explorer les données
- A propos
- Mentions légales
- Nous contacter



Années



SAGE

Tous

Stations

Toutes

Molécules

cumul

Concentration minimum



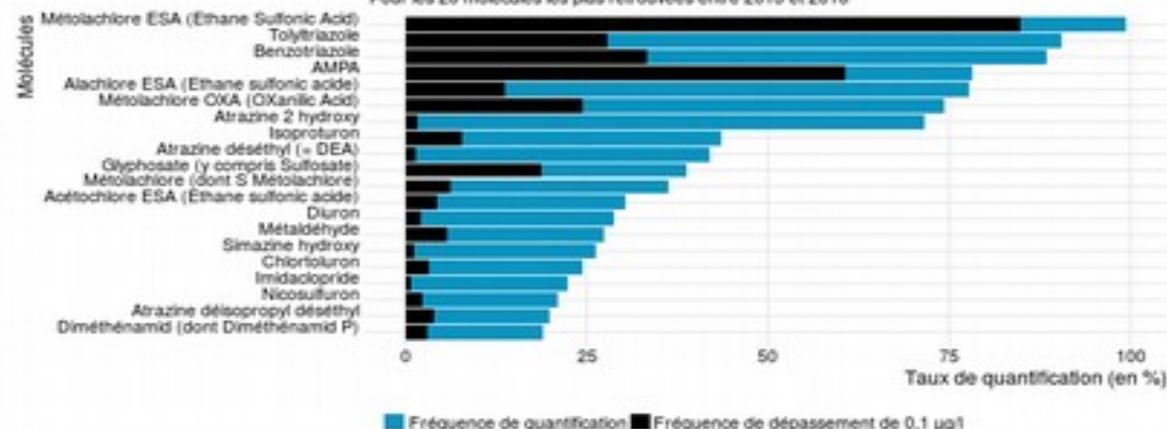
Taux de quantification

Cumul des prélèvements

Distribution des prélèvements

Taux de quantification

Pour les 20 molécules les plus retrouvées entre 2013 et 2016



Sources : Agence de l'eau, ARS, FREDON  
Calculs : Dreal Pays de la Loire

- Accueil
- Explorer les données
- A propos
- Mentions légales
- Nous contacter



Années



SAGE

Tous

Stations

Toutes

Molécules

cumul

Concentration minimum



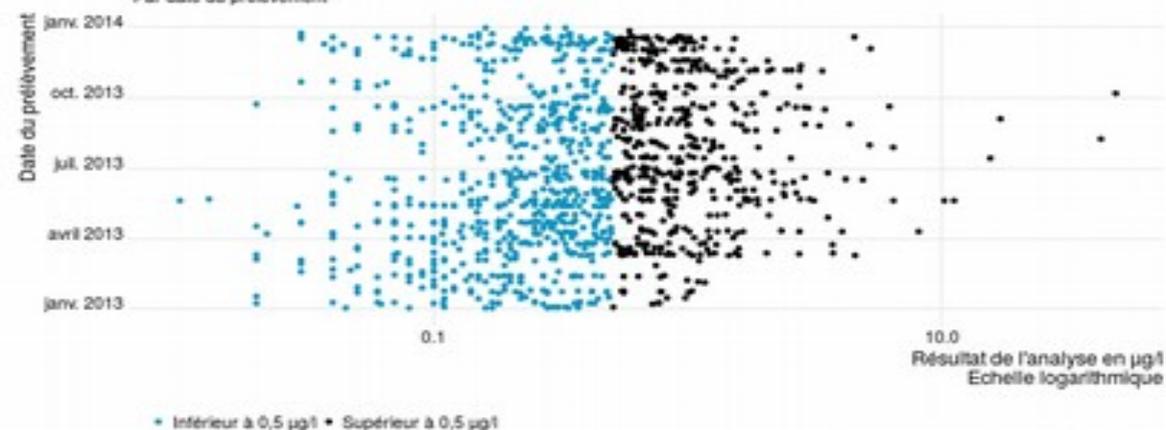
Taux de quantification

Cumul des prélèvements

Distribution des prélèvements

Mesures observées

Par date du prélèvement



Sources : Agence de l'eau, ARS, FREDON  
Calculs : Dreal Pays de la Loire

# Les suites à donner

## Mise à disposition de l'outil pesticides : phase de test

- intégration en cours des données 2011-2012 et 2017
- encore quelques bugs à corriger
- format fiche de synthèse annuelle (plaquette) pour 2017 à définir  
(*automatisation des calculs mais maintien de l'analyse « qualitative »*)

## Évolutions possibles :

- intégration de données sur les **eaux souterraines**,
- croisement éventuel avec les données sur les **achats**,
- écoute utilisateurs : évolutions fonctionnelles > n'hésitez pas à faire des retours via le module de contact !

## Autres perspectives :

- Poursuite du travail collaboratif interne DREAL sur les nitrates
- Intégration de ces plateformes dans un observatoire régional de l'eau ?  
(travaux à venir avec le conseil régional et l'Agence de l'eau)

# Comité régional indicateurs Ecophyto et synthèse (CRIES)

Suivi des pesticides dans l'air

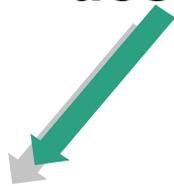
*François Ducroz*

## Contexte

- 05/09/2014 : saisie de l'ANSES par les ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie, de la Santé et du Travail



**« proposer des modalités pour une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant »**

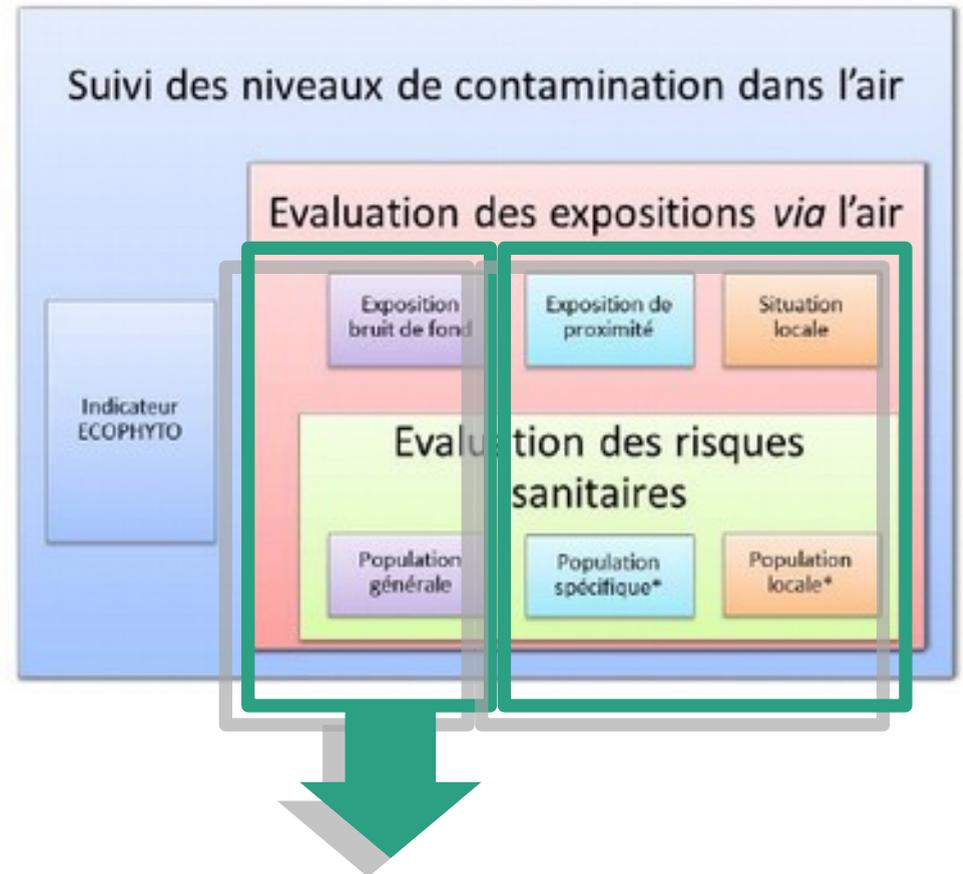


**établir une liste restreinte de substances prioritaires à rechercher dans l'air ambiant**

**émettre des recommandations pour une stratégie d'échantillonnage, une surveillance permanente et/ou des campagnes répétées**

## Contexte

- septembre 2017 : Conclusions de la SAISINE



**Campagne nationale 2018-2019**

## Un protocole de collecte et d'analyses harmonisé

- Selon les 2 normes AFNOR (x43-058 & x43-059)
- prélèvements hebdomadaires préleveur moyen débit
- Coupure granulométrique PM10
- 80 substances actives analysées pour la Métropole
- sur 50 sites de prélèvements :
  - 52% urbains/périurbains et 48% ruraux
  - 40% en grandes cultures, 22% en viticulture, 22% en arboriculture, 14% en maraichage et 6% en zone d'élevage
- des mesures de glyphosate sur certains sites



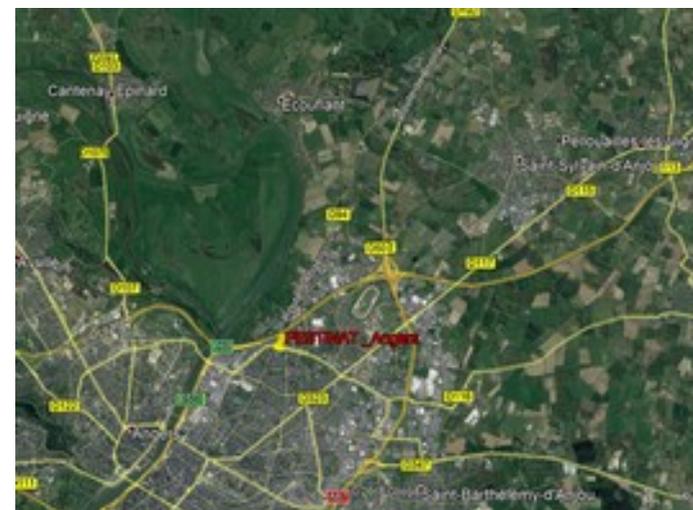
Fédération des associations  
de surveillance de la  
qualité de l'air



# En Pays de la Loire



# En Pays de la Loire



# Projet de poursuite des mesures en 2019-2020

- Sur les 3 sites de la campagne nationale
- et 1 site supplémentaire dans le Nord de la Région à déterminer (grandes cultures / polyculture)

- Cofinancé par



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# Comité régional indicateurs Ecophyto et synthèse (CRIES)

Exposition des personnes et santé

*Valérie Vial*

# Contexte



LOI POUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES  
DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE  
ET UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Stratégie nationale  
de santé  
2018-2022



## Priorités

- Diminuer l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour l'environnement et la santé
- Mieux connaître les impacts pour mieux informer, protéger la population et les professionnels et préserver l'environnement
- Amplifier la R&D et la mise en œuvre de solutions par les agriculteurs



## Plans d'action en Pays de la Loire



Projet Régional  
de Santé Pays de la Loire  
2018-2022



**CRIES – Gt « exposition et santé »**

# Périmètre et enjeux



Objectif transversal



**FDR Ecophyto PDL**

**Action 9** : développer la connaissance et communiquer sur les voies d'exposition de l'homme aux PPP

**Action 15** : Protéger et prévenir la santé des utilisateurs et des personnes susceptibles d'être exposées aux PPP

=> personnes exposées / riverains, population générale

# Objectifs



Contribuer à améliorer les **connaissances** relatives aux expositions (météorologie/surveillance, risques sanitaires, initiatives – actions de protection)



Organiser un **circuit des signalements** liés aux épandages et de **réponse** coordonnée



**Communiquer / sensibiliser / Promouvoir** des actions/mesures visant à réduire les expositions

*Campagne air - Air PDL  
Recensement des bonnes pratiques /initiatives - POLLENIZ*

*Ex : Phytosignal  
(Aquitaine, Occitanie)*

*S'appuyer sur les dispositifs existants  
(support d'information, formation, ...)*

# Modalités

## Gt exposition au sein du CRIES Composition à géométrie variable

Services de l'Etat  
et Agences

Collectivités

Associations de  
protection de  
l'environnement et  
de défense des  
consommateurs

Experts –  
personnes  
qualifiées

Représentants du  
monde agricole



# Comité régional Epidémiosurveillance (CRE)

*Adeline Chastrusse*



## La Surveillance Biologique du Territoire, c'est :

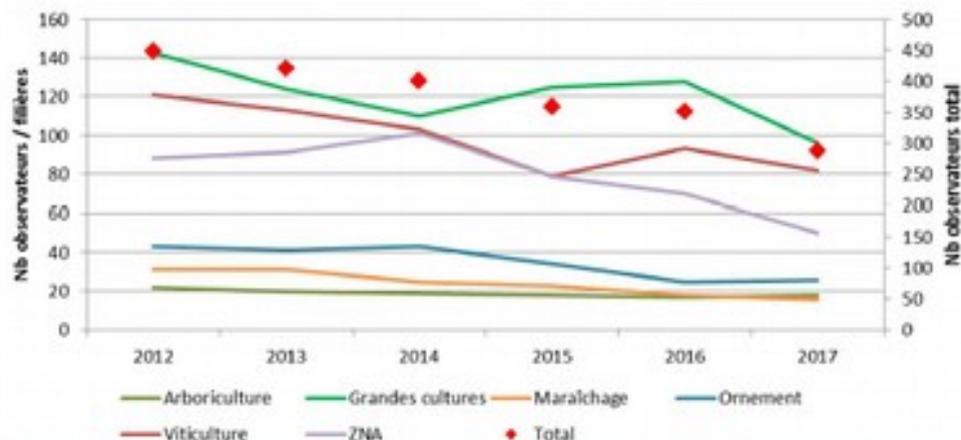
Épidémiologie		Effets Non Intentionnels	
<b>Bulletin de Santé du végétal (BSV)</b> 7 filières en PDL 150 partenaires 350 observateurs 680 parcelles + 370 pièges 150 espèces végétales 400 bioagresseurs 12 000 observations	<b>Suivi des organismes réglementés, export, ...</b>	<b>Résistances</b> 400 suivies à l'échelle nationale	<b>Biodiversité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 4 bio indicateurs : vers de Terre, flore, coléoptères et oiseaux</li><li>▪ 500 parcelles à l'échelle nationale → 33 en PDL</li></ul>



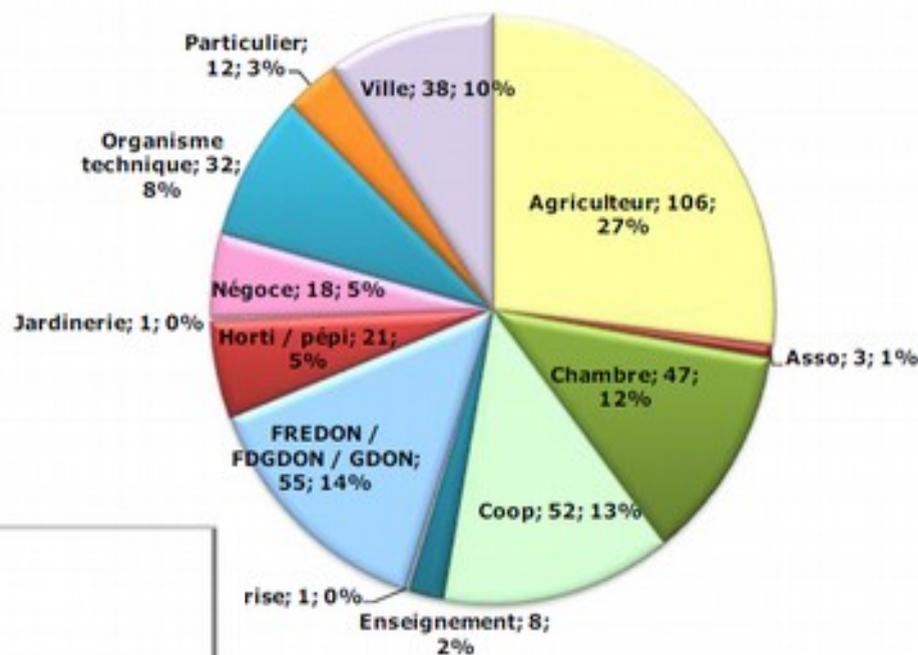
- Liens utiles :
  - [Page internet](#)
  - [Brochure BSV](#)
  - [Flyer « Devenir observateur »](#)



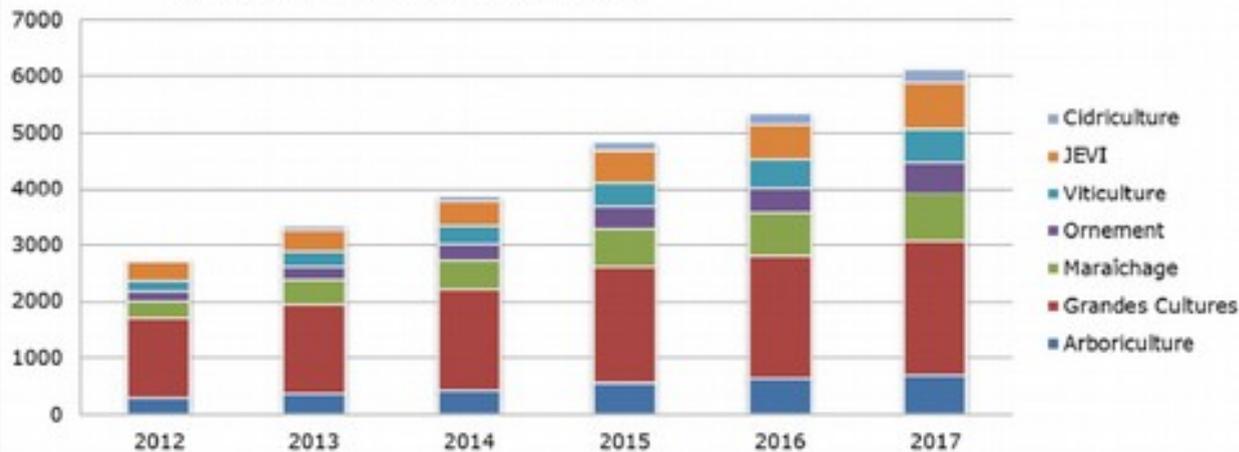
### Évolution du nombre d'observateurs par filières



### Nombre et pourcentage d'observateurs SBT en 2014 par type de structures volet épidémiosurveillance



### Evolution du nombre d'abonnés au BSV Pays de la Loire depuis 2012





L'animation de la SBT en région :

→ **1 animatrice inter-filière** (CRA)

appuyée par 7 animateurs

→ animation CRA  
*grandes cultures*  
*viticulture*  
*maraichage*

→ animation FREDON  
*arboriculture,*  
*horticulture ornementale*  
*JEVI*

→ animation CRA Normandie  
*fruits transformés*

et **1 référent régional** à la DRAAF



**Colloque 7 décembre 2017**  
*La SBT dans tous ses États*

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/evenements/ecophyto-colloque-surveil-lance-biologique-du-territoire-2017>





# Travaux menés dans le cadre du CRE

- Actions-phares 2018 :

- Utilisation de pièges connectés pour 5 couples bioagresseurs/cultures → reconduit en 2019
- Les Ateliers du BSV

- faire (re)découvrir le BSV et l'observation aux agriculteurs sur des 1/2 journées très locales avec une accroche thématique
- automne 2018 : 2 ateliers organisés (pyrale du maïs, piégeage en vigne)

- 2019 :

- Baisse de budget de -23%, fonctionnement en mode dégradé
  - maintien de l'ensemble des filières mais diminution temps d'animations arboriculture, JEVI, ornement et viticulture
  - diminution météo
  - pas de formations
  - diminution financement parcelles suivies



# Comité régional Ecophyto et agriculture (CREA)

*Adeline Chastrusse*

# Actions-phares réalisées en 2018

- **SIVAL janvier 2018**

- Conférence Plantes de services
- 4 interventions forum
- Participation active des animateurs DEPHY



- **Journées régionales des animateurs DEPHY-30 000 fermes Ecophyto**

- 1 journée PE-GC le 19 avril
- 1 journée cultures végétales spécialisées le 18 mai

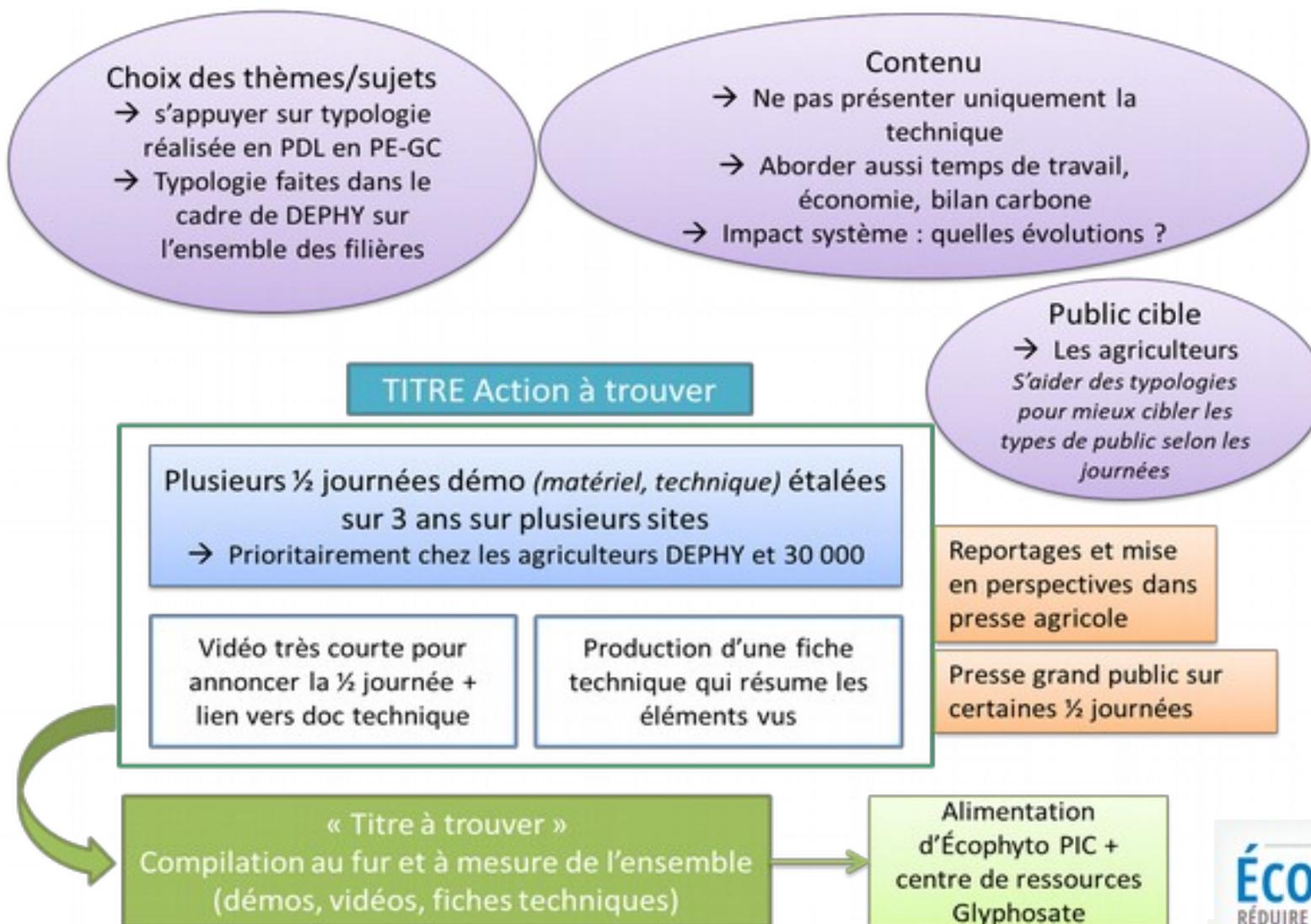




# Priorités d'action 2019

- Groupe projet « Glyphosate »
  - 1<sup>ère</sup> réunion 21/11
  - Dépôt d'un projet communication dans le cadre de l'APP national Écophyto
    - Description du projet
    - Projet inter-régional
- Groupe projet « Communication et transfert »
  - Trouver les formules font venir les agriculteurs (ceux qu'on n'a pas encore réussi à toucher)
  - Mise en œuvre
    - *Première réunion envisagée en décembre-janvier*
- Demande de la gouvernance régionale de travailler sur les « bonnes pratiques d'épandage à proximité des riverains et lieux sensibles »

# Projet de communication autour du glyphosate (issu du groupe-projet Glyphosate du CREA, 21/11/2018)



# Comité régional indicateurs Ecophyto et synthèse (CRIES)

Formation des professionnels

*Léna Leducq*

# Journée « Certiphyto à l'école » 23 janvier 2017 au Lycée La Germinière de Rouillon (72)

Objectif :

- Sensibiliser les classes obtenant leurs diplômes à la fin de l'année de l'importance du **CIPP** dit « Certiphyto » pour leur activité professionnelle,
- Compléter et approfondir les éléments déjà présents dans les référentiels de formations.

5 classes ont ainsi pu suivre ces ateliers de 2 heures : Terminales Bac Pro Agroéquipement et CGEA, Terminales STAV et BTS 2<sup>ème</sup> année ACSE et GDEA ; soit près de 100 personnes.

# Journée « Certiphyto à l'école »



Ateliers :

- « Santé et sécurité de l'applicateur » Intervenant MSA 72
- « Réglementation et impact environnemental » Formateur CIPP
- Atelier pratique sur le matériel de pulvérisation – Entreprise TECNOMA
- QCM « maison » 30 questions

Les méthodes alternatives sont développées en classe.

# Actions ECOPHYTO 2019 pour l'Enseignement Agricole Ligérien

- Mise en œuvre du Plan Enseigner à Produire Autrement II
- Signature de conventions de partenariats avec des groupes DEPHY ou 30 000
- Proposition d'outils, de visites...pour une meilleure intégration des enjeux EAU des territoires dans les modules d'enseignement
- Module spécifique « Enjeu EAU des territoires » dans les renouvellement CIPP des exploitants agricoles en Pays de la Loire
- Exploitations des établissements intégrées dans les groupes DEPHY mais travail à développer avec le BSV

# Comité régional Ecophyto et bassins versants (CREBV)

*Olivier Bichot*



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Comité régional Ecophyto et bassins versants

## Bilan 2018

### ■ 1<sup>er</sup> réunion le 19 juin 2018 :

- Objectif : développer des actions de réduction d'usage des phyto dans les bassins versants en s'appuyant sur le plan Ecophyto
- Une quarantaine de participants, majorité d'animateurs BV mais aussi structures agricoles, partenaires Ecophyto...
- Ordre du jour
  - Feuille de route du CREBV : bilan Ecophyto 1, le cadre Ecophyto 2, priorités CREBV
  - Actions Ecophyto engagées en Pays de la Loire : OAPP, réseau de suivi de la qualité de l'eau, JEVI
  - Actions à initier afin de renforcer les liens entre Ecophyto et animation BV : réseau de fermes DEPHY, SBT, réseau de fermes 30 000



Etablissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Comité régional Ecophyto et bassins versants Perspectives 2019

- **Prochaine réunion prévue au cours du premier trimestre 2019**
  
- **Objectif : faire le point sur la mise en œuvre d'actions « Ecophyto » sur les territoires**
  - Réseaux de fermes présents sur les territoires :
    - Diffusion en cours
  
  - Diffusion des données de l'OAPP :
    - Prévues avant la fin de l'année 2018
      - Base fiabilisée pour la période 2008 à 2016
      - Données diffusables sur demande des structures de bassin versant
      - Suivi de la diffusion des données par les instances Ecophyto
      - Ajout de données d'achats pour l'année 2017 début 2019



# Comité régional Ecophyto et JEVI (CREJEVI)

*Jean-François Drevin*

# Actions-phares réalisées en 2018

- ⇒ **Accompagnement des collectivités au 0 phyto**  
végétalisation des cimetières et entretien des terrains sportifs  
- *journées Ma commune sans pesticide (85), Entretien terrains sportifs (53)*



- ⇒ **Accompagnement des collectivités dans la charte d'entretien des espaces publics** en Pays de la Loire et le Label *Terre saine*

⇒ charte régionale à 4 niveaux



- ⇒ **Accompagnement des autres professionnels non agricoles** (paysagistes, bayeurs sociaux, urbanistes...) :  
**UNEP et CAPEB/CNATP, CAUE, Club DREAL...**

- ⇒ **Accompagnement des particuliers et des jardiniers amateurs au biocontrôle**

- *Fêtes des plantes Doué-la-Fontaine, interventions FNE et Terre de Sciences...*



## UN NIVEAU SUPPLEMENTAIRE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LE LABEL NATIONAL « TERRE SAINE, OBJECTIF ZERO PESTICIDE »

Les signataires qui atteindront le niveau 4 pourront prétendre au label national « Terre saine, objectif zéro pesticide » exigeant d'avoir stoppé depuis au moins un an l'usage de produits phytosanitaires et d'antimousses sur les trottoirs (*produits biocides comme définis par le règlement européen UE n°528/2012 et destinés à éliminer ou prévenir l'apparition des mousses, algues et lichens sur les trottoirs*), sauf usages exceptionnels dans le cadre des dispositions fixées pour la lutte obligatoire par le code rural et fixé par arrêté préfectoral.

Le règlement de la labellisation est disponible sur le site internet :

<https://www.ecophyto-pro.fr/n/presentation/n:267>

**Pour davantage d'information et pour obtenir la charte-type,  
contacter l'animateur ECOPHYTO JEVI au 06.85.65.24.23**

**317 communes labellisées pour leur démarche «  
zéro pesticide » en France**

**Dont 13 en Pays de la Loire :**

44 : La Chapelle-sur-Erdre, Vigneux de Bretagne, Carquefou et Blain

49 : Rablay-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon) et Aubigné-sur-Layon

85 : Saint Gilles-Croix-de-Vie, Brétignolles-sur-mer, Saint Révérend,  
Grand'Landes, Beaufou, Poiré sur Vie, Beaulieu-sous-La-Roche



# Lancement d'une campagne de communication

Le 01/01/19, interdiction pour les particuliers d'achat, d'usage et de détention de tous les PPP de synthèse

- Campagne de communication portée par l'AFB de novembre 2018 jusqu'au printemps 2019, destinée aux particuliers avec un double objectif :
  - ✓ informer sur la loi Labbé, son entrée en vigueur et son contenu
  - ✓ valoriser les solutions alternatives : comment jardiner autrement, sans recours aux pesticides
- Un slogan « **Zéro pesticide c'est 1000 FOIS MIEUX pour ma santé et la planète** »
  - ✓ qui fait écho à celui de la campagne Ecophyto des collectivités (*Zéro pesticide c'est mille fois mieux pour la planète*)
  - ✓ qui introduit la dimension santé, préoccupation forte pour le grand public
- Une campagne sous la bannière « Biodiversité tous vivants », du plan Biodiversité, *construite avec la collaboration d'un groupe test de jardiniers amateurs*

**TEMPS 1 : dès novembre 2018 : mise à disposition de supports** (guide, affiches, vignettes...)

**TEMPS 2 : au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : communication médias et réseaux sociaux**

**TEMPS 3 : dès avril 2019 : articles de presse présentant les bonnes pratiques** et vidéos conseils

# 6 VISUELS





# Points divers



**Merci de votre attention**